L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX : rue de Chartres No 73,

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 1er DECEMBRE 1865.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI, MATIN, 1er DECEMBRE.

La Presse de la Nlle-Orléans.

Convention adoptée le 10 novembre 1865.

Les soussignés propriétaires de la Presse de la Nlle-Orléans, [illegible] d'adopter un tarif uniforme d'annonces.

TARIF D'ANNONCES :

	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	12 mois
Un carré	$12 net	$22 net	$30 net	$50 net	$75 net
Deux "	22 "	38 "	50 "	80 "	125 "
Trois "	[illegible] "	55 "	70 "	110 "	175 "
Quatre "	[illegible] "	67 "	90 "	140 "	225 "
Cinq "	46 "	80 "	105 "	170 "	275 "
Six "	54 "	90 "	120 "	200 "	325 "
Sept "	60 "	100 "	135 "	230 "	375 "
Huit "	65 "	115 "	150 "	260 "	430 "
Neuf "	70 "	[illegible] "	165 "	290 "	460 "
Dix "	75 "	[illegible] "	180 "	320 "	500 "
Onze "	[illegible] "	[illegible] "	195 "	350 "	540 "
Douze "	[illegible] "	155 "	210 "	380 "	580 "
Treize "	[illegible] "	165 "	220 "	410 "	620 "
Quatorze "	[illegible] "	175 "	230 "	430 "	660 "
Quinze "	100 "	185 "	240 "	450 "	700 "
Trente "	175 "	330 "	450 "	750 "	1200 "

Les annonces au mois, insérées, tous les deux jours, paieront les deux tiers des taux ci-dessus.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $20 le carré par mois.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré, pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des [illegible], sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte dont il sera convenu avec elles ; pourvu que, dans aucun cas, cet escompte ne dépasse 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents nets la ligne pour chaque insertion. Néanmoins, les annonceurs auront sur ces réclames le même escompte que sur leurs annonces.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des [illegible] leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

G. F. WEISSE & Co., *Abeille de la N. O.*
A. M. HOLBROOK, *Picayune* "
J. O. NIXON, *Crescent* "
Wm H. C. KING & Co., *Times* "
EDWIN L. JEWELL, *Southern Star.*

Pour la liste des arrivages et des départs ainsi que des importations, exportations et consignations, et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

ANNONCES
De la deuxième Page.

On trouvera désormais à la deuxième page de l'*Abeille* toutes les annonces de ventes à l'encan et de ventes judiciaires, ainsi que les avis du shérif et des cours.

Et à la troisième page, nombre d'annonces.

Annonces—On a dû voir dans le Tarif de la Presse que les annonces publiées dans la page du titre (page éditoriale) paient le prix plein, c'est-à-dire $1 50 le carré par insertion, moins l'escompte, s'il y a lieu. Les annonces destinées à cette page, et que l'on désire y voir maintenir, doivent donc être marquées *Première page* ou *Page éditoriale*.

FEUILLETON.
Pour le feuilleton, voir la deuxième page.

Ventes à l'encan de ce jour.
Pour l'heure et les détails, voir nos annonces.

Par G Lécument, au No 6[?] de la rue de Chartres—Marchandises sèches et articles pour hommes, et chaussures.

Par B. Turpin, au No 27 de la rue Vieille Levée—Fromage de Hollande, eau-de-vie, vins, whisky, vermouth, huile d'olive, &c, &c.

Par L. Guthrie, rue Dumaine, entr. Trémé et Marais—Tout le contenu de la [illegible] de beaux meubles de salon et de salle à manger, de chambres, &c.

Par G. Valeton, à sa salle d'encan, rue Conti—Du champagne avarié—Aussi, des épaules de jambons, &c.

LA QUESTION DU TRAVAIL
ET L'IMMIGRATION.

Nous avons toujours soutenu que la question de la réorganisation du travail était une de celles qui devaient attirer tout d'abord l'attention de la législature. C'est assurément une de celles qui réclament de la façon la plus urgente une solution immédiate, dût cette solution n'être que provisoire. Avec l'année actuelle vont expirer les engagements des travailleurs agricoles, et il faut absolument, dans l'intérêt de l'agriculture, établir quelques garanties pour l'observation stricte des contrats qui vont être formés pour l'année 1866. Tous les renseignements qui nous parviennent des campagnes et particulièrement de la Rivière Rouge et des Attakapas s'accordent à représenter la situation sous de sombres couleurs.

Les nègres endoctrinés par leurs faux amis annoncent hautement leur intention de ne plus renouveler leurs contrats avec les blancs ils paraissent avoir reçu pour mot d'ordre qu'ils ne doivent travailler que pour leur propre compte ou pour le compte d'autres affranchis comme eux. Quelques uns cherchent à louer des terres sans se préoccuper des moyens de se procurer un matériel d'exploitation et sans s'inquiéter des conditions nécessaires au succès de leur entreprise. D'autres forment des associations et se cotisent pour acheter ou louer un petit lot de terre et y vivre en communauté. Comme ces sociétés sont formées sans capitaux suffisants pour établir une exploitation qui permette aux sociétaires de suffire à leurs besoins et à ceux de leurs familles, les journaux de la localité les dénoncent comme dangereuses pour l'ordre public et la sécurité des habitations voisines, aux dépens desquelles les associés devront forcément chercher à subsister.

En un mot, il règne une grande effervescence et une grande démoralisation parmi les affranchis, et un grand découragement parmi les planteurs. Il faut donc aviser aux moyens de réprimer d'une façon efficace le vagabondage et le vol qui s'exercent presqu'impunément dans tant de paroisses, et de rendre obligatoire et efficace cette loi sociale, d'après laquelle tout homme doit être tenu de travailler pour vivre, il faut aussi assurer la fidèle exécution des contrats et encourager l'immigration qui doit fournir de nouveaux bras à l'agriculture.

Nous avons vu avec satisfaction que nos législateurs se préoccupent sérieusement de ces graves questions, car ils n'ont pas attendu les suggestions contenues dans le message du gouverneur pour aborder le sujet. Une résolution présentée au Sénat par l'honorable D. F. Kenner, propose la nomination d'un comité conjoint des deux Chambres, qui serait chargé de préparer une législation sur tout ce qui peut concerner les affranchis. Une résolution semblable a été présentée à la Chambre par M. Walker, et il est à présumer que le comité conjoint adoptera une série de mesures propres à garantir tous les intérêts.

Dans son message, le gouverneur provoque plutôt qu'il n'indique une solution. Il fait ressortir avec raison la nécessité de respecter la liberté des engagements ; le travail est libre de faire ses conditions, comme le capital est libre de les accepter ou de les refuser, mais une fois un engagement conclu, il faut, dans l'intérêt même de la société, le rendre obligatoire de part et d'autre, sans avoir recours aux punitions corporelles qui sont prohibées par les lois. Le gouverneur se contente de s'en rapporter à la sagesse des législateurs sur les moyens à employer pour arriver au résultat désiré.

Dans la série d'articles que nous avons publiés sur l'organisation du travail, nous avons indiqué les moyens qui ont été adoptés pour parer les travailleurs recalcitrants dans les colonies françaises et nous croyons que le comité trouvera dans les décrets et règlements adoptés par l'autorité française quelques suggestions utiles. Nous nous ferons un plaisir de mettre ces documents à la disposition du comité.

Le gouverneur a fait allusion à l'immigration comme se rattachant à la question du travail, mais il n'a parlé que de l'immigration européenne, et ce n'est pas, selon nous, sur celle-là qu'il faut compter pour assurer des bras à notre agriculture. Les encouragements à l'immigration des artisans du Nord et de l'Europe existent déjà par le fait de l'élévation des salaires dans toutes les branches de métier. Il suffira de donner de la publicité à un tableau des salaires que peuvent gagner les ouvriers des différents corps d'état pour attirer de nouveaux travailleurs. Une législation spéciale n'est pas nécessaire sous ce rapport.

L'agriculture, au contraire, exigeant des contrats de travail qui lient les engagés pour toute une année, a besoin d'une protection spéciale, qui oblige les travailleurs indigènes aussi bien que les immigrants à remplir fidèlement jusqu'au bout les engagements auxquels ils auront souscrit volontairement.

Dans toute législation qui pourra être adoptée sur ce sujet, nous croyons qu'il sera d'une bonne politique de ne faire aucune distinction de race ou de couleur, et de suivre en cela l'exemple donné par les autorités françaises. La distinction n'est plus nécessaire au succès des mesures destinées à faire revivre l'agriculture et elle pourrait donner lieu à des objections ou à une intervention fâcheuse de la part des autorités fédérales. Mais la nature même des choses indique les prescriptions spéciales que requièrent les travaux agricoles, et la même distinction peut se faire sentir dans les mesures relatives à l'immigration et à l'apprentissage.

Les contrats de travail, l'immigration et l'apprentissage forment, effectivement, trois branches d'un seul et même objet qui est la réorganisation du travail agricole, et nous croyons qu'il serait bien d'en faire la matière d'une législation unique qui fournirait un code du travail, [illegible]. Une loi du Congrès relative aux immigrants ne reconnaît la validité des contrats faits à l'étranger que pour le terme d'une année, mais elle ne s'oppose nullement à la validité des contrats souscrits par l'immigrant à son arrivée dans le pays pour une période plus longue. Il est facile de concilier cette loi avec une législation locale sur l'immigration.

Nous ne reviendrons pas sur les suggestions que nous avons faites dans nos précédents articles, persuadés que les membres du comité de la législature qui sera chargé d'élaborer un projet de loi, sauront s'entourer de toutes les informations nécessaires pour adopter des mesures mûrement étudiées et propres à apporter un remède efficace aux maux qui mettent en péril l'avenir de l'agriculture en Louisiane.

NOUVELLES DU TEXAS.—Nous avons reçu par le vapeur *Morgan*, une liasse volumineuse des journaux du Texas, du 22 au 26 novembre. Ces journaux pour cette fois n'ont rien d'intéressant, et ne brillent que par la reproduction d'articles ou de nouvelles provenant surtout de la presse louisianaise. Nous n'y avons trouvé aucune nouvelle subséquente de Matamoros.

LA PERTE DU BATEAU A VAPEUR RUBY.

Le Ruby, capitaine Dogas, a frappé contre un chicot mardi soir à 6 heures et demie et a coulé bas, devant l'habitation Magnolia, paroisse St Jacques. Ce vapeur avait à bord un lot de meubles appartenant à Emile Zeringue, et qui sera totalement perdu avec le bateau. Les hommes d'équipage du Ruby et ses officiers sont arrivés ici hier matin par le steamer Lafourche.

Nouvelles du Nord
PAR L'OUEST.

Dans les journaux de St-Louis du 24 nous trouvons les dépêches additionnelles qui suivent :

Enrôlement de soldats prussiens dans le Massachusetts.

New-York, 23. — On dit qu'une commission militaire sera nommée pour faire une enquête sur un enrôlement de soldats prussiens fait par le Massachusetts pendant la guerre, avec le pouvoir de siéger à Washington et à Boston pour la commodité du ministre prussien et des autorités du Massachusetts respectivement. On dit que le gouvernement prussien a demandé une explication aux Etats-Unis, et le gouvernement prussien espère établir le fait que des fraudes ont été commises et des moyens coercitifs ont été employés à l'égard des immigrants. Les commissaires sont le général Hitchcock, Mat. Smith et Seth Williams.

Désordres causés par les Nègres en Floride.

New-York, 23 nov. — Le Savannah *Herald* a reçu la nouvelle que les nègres se sont ameutés près de Mariana (Floride) et qu'ils ont brûlé un moulin à coton. Il a fallu envoyer une compagnie de réguliers pour maintenir l'ordre.

La Guerre du Chili—Démenti.

New-York, 23 nov. — On avait fait courir le bruit que des agents chiliens achetaient ici de grandes quantités d'armes et de matériel de guerre, et aussi qu'un certain navire était à équiper pour pour faire la course. Le gouvernement chilien ne se propose pas d'équiper des corsaires pour le moment ni même de délivrer des lettres de marque. Personne n'est autorisé à acheter ici des armes ou du matériel de guerre.

Vente d'articles d'armée.

A une vente d'articles d'armée et d'hôpitaux faite aujourd'hui, [illegible] $250 000. Les objets vendus consistaient en couvertures, lait, œufs, bœuf etc.

Plaintes du gouvernement français
A L'EGARD DE TRANSPORTS D'ARMES.

New York, 23 novembre—Le bruit qu'on avait mis en circulation à propos de plaintes proférées par le gouvernement français concernant des steamers et diverses personnes, engagés dans le transport d'armes au Mexique, était substantiellement correct, [illegible] un extrait d'une lettre émanant d'un officier de la douane [illegible] à examiner jusqu'à ce qu'il fut examiné par le collecteur King, celui-ci donnant pour raison de sa conduite qu'il avait reçu des protestations contre [illegible] du port, [illegible] se préparerait à agir contre le commerce [illegible].

Emigration au Mexique.
AVANTAGES NATURELS.
Le général Joe Shelby et ses hommes

Plusieurs correspondants de l'Ouest s'étaient exercés à faire des conjectures plus ou moins vraisemblables sur le lieu de retraite choisi par le fameux général de guérillas américain Shelby. Les uns le plaçaient au Texas, les autres dans le Missouri, pendant que d'autres, encore plus hardis, l'enrégimentaient soit dans les rangs des libéraux mexicains, soit dans les rangs des forces impérialistes. Pour que ceux qui s'intéressent à cet habile homme de guerre sachent enfin ce qu'il est devenu, nous publions ci après une lettre où il nous apprend qu'il est engagé dans la vallée de Cordova à monter une ferme, et qu'il espère y vivre et y prospérer avec ses braves compagnons d'armes, devenus agriculteurs.

Cordovore, Mexique, octobre 1865.

Mon cher monsieur,—Le général P......, moi et plusieurs autres, nous revenons d'une tournée de trois jours dans la vallée de Cordova. Permettez moi de vous le dire, j'ai été dans la meilleure partie du Kentucky, je suis resté dans la meilleure partie du Missouri, et je vous dis simplement : c'est le meilleur pays que j'aie jamais vu ; vous en conviendrez quand vous l'aurez vu. Le sucre, le café, le tabac, le maïs, le coton et le riz croissent ici aussi triomphalement que dans aucun pays du monde, et, ainsi que le dirait le vieux C......, "Je ne sais pas ce que j'ai semé". Je regrette seulement de n'avoir pas à ma disposition des paroisses pour le [illegible].

Je choisirai demain une portion de terre pour m'y établir et me mettre à l'œuvre. En montant une ferme pour moi j'en monterai une pour vous et une pour K., en vous tenant aussi près de moi que possible. Je veux vous tous deux près de moi. La fortune se donnera à tout individu qui aura une ferme dans cette vallée et qui sera doué d'énergie et d'économie, pendant quelques années. Ne croyez pas que je sois extravagant. Vous serez de mon avis quand vous verrez le pays.

Aussitôt que j'aurai choisi la terre je vous en informerai. Je veux que vous et K. vous veniez choisir vous même la terre qu'il vous faut et faire vous même vos arrangements — vous n'irez pas plus loin, je vous en réponds.

Votre ami   Jo. O. SHELBY.

LEGISLATURE.
Séance du 30 novembre 1865.

SENAT.

Le Sénat s'est assemblé à midi, sous la présidence de l'honorable Victor Burthe. Après lecture du procès-verbal, MM. Tobias Gibson, Abney et S. Newton ont été admis à prêter serment comme sénateurs.

Une résolution du juge Duvigneaud pour fixer un jour pour l'élection de deux sénateurs au Congrès des Etats-Unis, et un substitut contenant une protestation contre la réception de MM Michael Hahn et King Cutler comme sénateurs, ont été déposées conformément aux règlements.

M. Gibson, de Terrebonne, a présenté un mémoire relatif aux levées. L'impression en a été ordonnée.

Le Sénat a adopté, en suspendant le règlement, une résolution pour demander au gouverneur des renseignements au sujet des sociétés secrètes dont il est question dans son message, afin que la législature puisse passer en connaissance de cause les mesures nécessaires.

Le Sénat a adopté par 23 voix contre 7 le rapport du comité judiciaire, qui déclare vacant le siége de M. Nicolas, sénateur de l'ancienne fournée, qui a perdu son droit à siéger en exerçant les fonctions de notaire.—Le rapport conclut à une nouvelle élection.

La résolution de M. Eagan sur les relations a passé à une seconde lecture.

Après une prière par le père Monahan, arrivé trop tard pour ouvrir la séance, on a passé à l'ordre du jour et on a donné lecture de la résolution de M. Foute pour l'appel d'une convention en décembre prochain.

M. Mohan a proposé un amendement portant que l'Assemblée Générale s'ajourne indéfiniment après l'adoption de cette résolution.

Une motion a été présentée de référer le sujet au comité sur les amendements constitutionnels, et M. Mohan a suggéré qu'il serait plus convenable de le référer à un comité spécial.

M. Foute a dit qu'il avait espéré que les résolutions seraient adoptées dans un silence solennel ou que les citoyens expérimentés de cette assemblée auraient donné leur avis sur la question. Plusieurs sénateurs pensent que l'appel d'une convention est intempestif et retarderait la législation sur des sujets importants, mais l'Orateur est opposé à ce qu'on préfère les expédients aux principes. [illegible]

Le sénateur Kenner a répondu par un discours éloquent aux arguments du préopinant, [illegible]

[illegible] les affranchis ; ceux-ci ont les droits civils mais ils n'ont pas de droits politiques, et il faut des lois spéciales en ce qui les concerne.

M. Eagan a demandé à répondre à M. Kenner aujourd'hui. Après l'élection de l'imprimeur d'Etat en séance réunie, le Sénat s'est ajourné à aujourd'hui à dix heures du matin.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

La Chambre se réunit à 11 heures, conformément à l'ajournement de la veille. M. Cage préside. 92 membres répondent à l'appel.

La séance est ouverte par une prière du Rev. Dr Beckwith de l'église de la Trinité.

MM. Wm G. McDonald et Edward J. Kidd, présentent leurs titres comme membres de la paroisse Jackson et sont admis à siéger.

M. Jones présente une résolution requérant le gouverneur d'informer la Chambre sur quelle autorité il s'était fondé pour dire dans son message, qu'il existait une société politique secrète dans tout l'Etat, et que cette société était dangereuse pour la liberté et les lois.

M. McEnery présente sur le même sujet une résolution combinée qui est acceptée de M. Jones comme substitut. Cette nouvelle résolution déclare qu'une organisation telle que celle que décrit le gouverneur est illégale et hautement nuisible aux meilleurs intérêts et à la prospérité de l'Etat et que des mesures devraient être prises pour la supprimer sans délai et requiert le gouverneur de donner à la législature toutes les informations qui sont en sa possession sur ce sujet et qui ne sont pas incompatibles avec l'ordre public.

Une discussion s'étant établie, et le règlement étant suspendu, la résolution de M. McEnery est adoptée à l'unanimité. M. McEnery a déclaré que la mention dans le message était la première nouvelle qu'il eût eue de l'existence d'une telle association et qu'il était parfaitement sûr qu'une telle combinaison n'existait pas dans Ouachita sa paroisse.

M. Richardson présente une résolution pour charger les sénateurs et les représentants de l'Etat au Congrès d'user de toute leur influence pour engager le président à retirer la proclamation qui affranchit les esclaves et à soumettre la question d'émancipation à tout le peuple des Etats-Unis. Référé au comité des relations fédérales.

L'orateur est autorisé à nommer un autre secrétaire assistant et quatre messagers de plus, le secrétaire affirmant qu'il ne pourrait répondre à tous les besoins du service sans un second assistant.

M. Voorhies présente une résolution qui propose un ajournement de la Législature avant qu'elle ait agi sur d'importants sujets de législation affectant les grands intérêts de l'agriculture de l'Etat et qui condamne la base de la représentation fixée par la Constitution de 1864, comme une base de circonscription électorale dans le choix d'une Convention constitutionnelle. Référé au comité spécial sur les questions de Constitution.

M. Ewing présente une résolution jointe déclarant que l'élection de MM. Hahn et Cutler au Sénat des Etats Unis est nulle et que la Chambre aura demain une séance, réunie pour élire des sénateurs.

Après un débat considérable sur la question de savoir si l'élection de sénateurs compromettrait la Législature ou le peuple et si cette opération ne serait pas une acceptation tacite de la Constitution de 1864, la résolution est référée au comité spécial sur les questions constitutionnelles, après qu'une motion de rejet avait été rejetée elle-même par 85 voix contre 22.

Sur la motion de M. Kuery pour porter de neuf à quinze le nombre des membres du comité, MM. Penner, Simmonds, Williamson, Robinson, Grant et Palfrey sont ajoutés aux membres primitifs.

M. Kuetis propose comme amendement à une des résolutions pour convoquer une Convention d'Etat, une résolution portant que comme la Législature regarde le gouvernement actuel comme un gouvernement simplement *de fait*, la création d'une Constitution *de fait*, les deux chambres devraient s'ajourner sine die immédiatement après le passage d'une résolution appelant une convention.

M. Kuetis parle longuement en faveur de son opinion, [illegible].

Le président décidant qu'un amendement à une résolution renvoyée au comité n'est pas dans l'ordre, l'amendement proposé est référé au comité chargé d'examiner la résolution originelle.

Mr. McConnell présente une résolution pour la nomination d'une commission qui sera chargée d'aller à Washington pour protester contre la reconnaissance de MM. Hahn et Cutler comme sénateurs et avec l'assurance de l'adhésion du peuple de l'Etat au gouvernement des Etats-Unis et de demander la suppression du Bureau des Affranchis. Cette résolution est renvoyée au comité sur les questions constitutionnelles.

Sur motion de Mr. Walker un mémoire de la paroisse de St-Bernard, où l'on se plaint de la violation de sa charte par la Compagnie du Chemin de Fer du Golfe du Mexique, qui n'entretient pas la voie dans un état praticable, est référé à un comité spécial chargé d'en enquérir les faits.

L'orateur présente un bill pour suspendre l'assessement et la collection des taxes d'Etat pour les années 1861, 1862 et 1863, ce bill est référé au comité de finance.

Des résolutions jointes relatives à la restauration de l'Etat sur un pied d'égalité avec les autres Etats dans l'Union fédérale, sont présentées par Mr. Hood et référées au comité des relations fédérales.

La résolution du Sénat pour l'élection d'un imprimeur d'Etat en séance réunie ayant obtenu le concours de la Chambre, la Chambre suspend sa séance jusqu'à 2 heures et demie, heure indiquée par le Sénat pour l'opération électorale.

L'heure ayant sonné, le Sénat se réunit à la Chambre sous la présidence du président du Sénat et la convention procède à l'élection de l'imprimeur d'Etat.

Mr. Taylor, du Sénat, nomme le Col. J. O. Nixon du *New-Orleans Crescent*.

Mr. Anderson, du Sénat, nomme Mr. Edwin Jewell du *New-Orleans Star*.

Les rôles étant appelés, 21 sénateurs et 75 membres de la Chambre votent pour le Col. Nixon—en tout 96.

Et 11 sénateurs et 32 représentants votent pour Mr Jewell—en tout 43.

Le Col. Nixon est déclaré élu, sur quoi le Sénat se retire et la Chambre s'ajourne à vendredi, à midi.

CHRONIQUE LOCALE.

HOMICIDE.—Le coroner a reçu, hier, l'enquête qu'il avait tenue sur les restes de Frank Brennan, tué le 10 novembre, à l'angle des rues Nouvelle Levée et North Market.

Mme Mary Brennan a déclaré que son homme Connors avait frappé Brennan à la tête et que Connors avait lui même été [illegible]. Connors [illegible] Mme Brennan, qui était dans le moment chez Mme Connors et [illegible] sortir de la maison il y avait un auparavant échange de paroles au sujet du paiement d'une certaine somme.

Mme Brennan, en restant chez elle, apprit qu'un homme avait été assassiné au marché Ste-Marie. Elle vit alors Grote et Conners. Ce dernier dit à Grote : "je me suis querellé avec Brennan": "alors, s'écria Grote, vous l'avez assassiné."

Conners s'est échappé, mais Grotte a été arrêté et incarcéré.

Le Dr. Barnes, médecin de la ville, a délivré un certificat qui attribue la mort de Brennan aux coups que celui-ci avait reçus à la tête.

UNE MAISON.—La maison No 126 de la rue Gho[illegible] est, dit la police, en fort mauvais état et menace de s'écrouler.

PREMIERE COUR DE DISTRICT—Jno Burns, Henry Richardson et Edw Somerville, accusés de larcin, ont été acquittés.

L'avocat du district n'a pas trouvé lieu à poursuivre Triton King, accusé de larcin.

Jesby Hunt, Evans Chase et Louis Wigfall, accusés de larcin, ont été informés qu'ils seraient jugés le 5 du courant.

TENTATIVE DE SUICIDE.—Une femme de couleur du nom de Fanny Watson, demeurant dans la rue Robertson, entre les rues Dumaine et Bienville, s'est poignardée, hier, vers midi. On l'a transportée au No 42 de la rue Robertson. La blessure est grave.

UN OFFICIER DE POLICE ARRETE ET RELACHE.—Un lieutenant de l'armée des Etats Unis, suivi d'une escouade de soldats a fait mettre en liberté, hier matin, par ordre du colonel Wood, de la 1re d'infanterie, deux femmes [illegible] fermées au corps de garde situé près des Casernes. M. Roper officier de police, a été arrêté par le même ordre, puis relâché.

BOIS DE CHAUFFAGE.—Nous appelons l'attention des chefs de famille désireux de faire leur provision de bois pour l'hiver sur l'annonce de M. Pradel. On peut se procurer d'excellent bois à bon marché en laissant des ordres rue St-Charles No 44, ou rue Ste Anne No 11, ou au dépôt encoignure Claiborne et Toulouse.

ARMES, POUDRE, &c.—MM Dart et Watkinson (successeurs de Kittredge & Folsom), No 55 rue St-Charles, ont un grand assortiment de fusils de chasse, de pistolets, de poudre, plomb, capsules, &c.—Voir l'annonce.

L'insurrection en Algérie.

Voici quelques détails sur Si Lala, le chef de l'insurrection qui vient d'éclater en Algérie, sur les limites du Sahara et du Tell.

Si Lala était l'un des chefs arabes sur lesquels la France pouvait avoir le droit de compter. L'Empereur lui avait accordé la décoration de la Légion-d'Honneur, en récompense des services qu'il nous avait rendus. Son frère, Si Hamza, est notre allié depuis longtemps.

En 1852, à l'époque de l'expédition de Laghouat, Si Hamza attaquait les Ouled-Naïls et empêchait ces tribus encore insoumises de contrarier nos opérations. Cette diversion nous permit d'occuper Ouarghla et contribua beaucoup à la prise de Laghouat.

Si Hamza fut alors nommé khalifa du Sud, un de ses frères fut nommé aga d'Ouarghla.

En 1861, quand Ben Abdallah se mit à la tête d'une nouvelle insurrection, Si Lala, resté fidèle à la France, marcha contre lui, le força à se réfugier dans le désert et à capituler ensuite. Dans cette expédition il était accompagné de Si Bou Beker, son neveu.

Depuis deux mois, Si Lala et Si Hamza ont réuni leurs partisans, à 20 lieues de Sebdou, et à 37 kilomètres sud de Tlemcen, près de la limite des hauts plateaux, comme avant-poste militaire. Abd-el-Kader y avait jadis bâti un fort, qui est en notre possession depuis 1844.

L'administration de l'Algérie ne sera pas prise au dépourvu. Une ligne de défense est établie de Sebdou à Tebessa ; elle passe par Daia, Saïda, Tiaret, Boghar, Aumale, M'sila et Batna. Tous les défilés sont gardés et une invasion du Sahara dans le Tell est impossible.

Daia est à 150 kilomètres d'Oran, au milieu d'une oasis très fertile. C'est une redoute fortement établie et bien défendue. De Daïa, on domine les vallées de la Mekerra et de la Taourira.

Saïda et Tiaret sont deux postes fortifiés, à proximité des hauts plateaux.

Il est impossible que les bandes de Si Lala puissent franchir de pareils obstacles. Refoulées dans le désert, elles manqueront bientôt d'orge pour les chevaux et de vivres pour les hommes. La disette les amènera à demander l'aman.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A *L'ABEILLE*

NOUVELLES DE MARINE.

Accident sur le Chemin de fer Central du Mississippi.

McPherson et les Représentants du Sud.

Robert Toombs parti pour l'Europe.

Le général Butler contre Davis et Lee.

Explosion en Pennsylvanie.

Nouvelles militaires de Venezuela.

Soulouque à Santiago.

Baisse du Coton et fermeté de l'Or.

Les Représentants du Tennessee.

Campagne contre les Camanches.

Révocation de la suspension de l'habeas corpus.

Etats acceptés de la révocation.

L'insurrection d'Haïti comprimée.

Les troupes de Geffrard en possession du Cap.

Passe du sud ouest, 30—Arrivés ce matin, le steamer Kodiak et la goëlette Henrietta, de Brazos.

Le steamer Minnetonka, de NewYork, a passé la barre à 11 heures.

Le Fung Shuey a passé la barre à 11 P M. Les goëlettes Village, Belle, Planet, Electric, Chief et Allen Middleton sont en dedans de la barre, attendant un remorqueur.

Le Morning Star s'est dégagé hier soir et a gagné la mer ce matin.

La goëlette Sybile et le navire Emile Prior sont arrivés à la Passe à Loutre.

Vent léger du sud-ouest.

Grenade—30 Le train de fret sur le chemin de fer central du Mississippi a déraillé près de la station de Well, hier soir. La machine et huit wagons ont été brisés. Personne n'a été grièvement blessé. Le train de passagers ne sera pas retardé.

Cincinnati, 30—Farine languissante et nominale.—Blé nominal.—Maïs languissant à 45 c.—Seigle à 83 c.—Les envois de cochons ont été faibles, et les cotes ne sont pas données. — Le mess porc est actif à 28 c.—La graisse est à 21 c.—Grosseries calmes.—Huile de lin $1 52.—Whiskey $2.26.

New York, 30—McPherson, secrétaire de la Chambre des Représentants, a décidé de laisser en dehors des rôles les noms des membres du Tennessee et de la Virginie. Les amis du Président insistent pour l'admission d'Horace Maynard et du Col. Stokes à l'organisation de la chambre et probablement ils seront admis.

Robert Toombs s'est échappé de Georgie et est parti pour l'Europe.

Le général Butler a préparé des moyens de droit pour démontrer que M. Davis et le général Lee peuvent être jugés par un tribunal militaire.

Geo Thomas, fils de William Thomas, baronnet d'Angleterre, a été arrêté sous la prévention de faux.

Philadelphie, 30 Il y a eu une terrible explosion dans les usines du Pennsylvania, à l'encoignure des rues Beach et Marlboro. Un homme a été tué et il y a eu grand dommage aux machines. Trois des six bouilloires ont été déplacées.

New York, 30 — L'insurrection d'Hayti est, dit on, entièrement comprimée. Paul Boyle, le meneur, a été exécuté. Le Cap haytien avait été bombardé par deux steamers anglais, et réduit en cendres et les forts détruits. Les troupes de Jeffrard étaient en possession de la place.

New York, 30 nov—Des nouvelles de Venezuela disent que le parti à la tête duquel se trouvait Miranda, a été complètement réduit à néant. Le général a été laissé mort sur le champ de bataille.

New-York, 30 nov—Le coton n'est pas très ferme, et il ne s'y fait que peu de transactions. Le middling est coté 51 cents.

La farine languit et a fléchi de 20 cents. Le porc vaut $28 75 Le change sterling est à 109 1/4. L'or a clos à 148 1/4. Les fonds se maintiennent aux cours précédents.

Le Post dit que l'admission des délégués du Tennessee à l'organisation de la Chambre sera une affaire d'épreuve. Emerson Etheridge allègue qu'il n'y a qu'un petit nombre de membres du Congrès élus en cet Etat qui aient reçu une majorité des votes légaux.

New York, 30 nov—Le steamship *Pennsylvania*, de Liverpool, vient d'arriver. Les nouvelles ne sont pas de dates récentes. Le steamer *Atlantic* est monté de la Quarantaine.

Chicago, 30 nov—La farine languit, le blé a fléchi de 3 cents et le maïs de 6 cents. Avoine et provisions sans demande.

San Francisco, 30 nov—Un bataillon de volontaires californiens est parti pour l'Arizona et doit faire une campagne contre les Camanches.

Les prévôt-marshals n'imposent plus l'obligation de prendre des passeports pour se rendre au Mexique.

Washington, 30 nov—Le ministre mexicain a reçu avis que les Français évacuaient le Sinaloa.

Les *Notes* de la Trésorerie portant cinq pour cent et dûs le 1er décembre, doivent être envoyés, par les détenteurs, à la Trésorerie à Washington, afin d'être rachetés ; et pour éviter des pertes, on suggère de poinçonner les signatures, en ayant soin de ne pas détruire les numéros.

Halifax, 30 — Il a fait toute la journée un vent d'est très violent.

Washington, 30. — Le Président a révoqué la suspension du writ d'habeas corpus, excepté pour les Etats de Virginie, Kentucky, Tennessee, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Georgie, Floride, Alabama, Mississipi, Louisiane, Arkansas et Texas, le district de Columbia et les territoires du Nouveau Mexique et de l'Arizona.

(*Autres dépêches à la Presse Associée.*)

Washington, 30 nov. On insinue avec persistance que le secrétaire de la Chambre a l'intention de mettre les noms des membres élus du Tennessee sur les rôles le premier jour de la session. On soutient que le Tennessee est dans la même catégorie que les autres Etats du Sud, et si cette intention est suivie d'effet, quelques membres de l'Ohio feront la motion d'effacer ces noms des rôles. Ceux qui leur sont opposés soutiennent que le Tennessee est pleinement restauré et qu'il a droit à une représentation immédiate.

Presque tous les Tennessiens élus au Congrès sont ici.

Il y aura sept siéges contestés dans le prochain Congrès.

Parmi les membres arrivés du Sud, on cite M. Jacob Barker de la Nlle-Orléans.

Tous les membres élus de la Virginie pour le Congrès se préparent à partir pour Washington.

L'épreuve du serment commencera par M. Stuart qui demandera à siéger sans prêter serment.

Le juge président, Chase, a mandé par le télégraphe qu'il ne siégerait pas pendant la session actuelle de la cour de district des E. U. à Norfolk.

On croit à une longue session.

Presque tous ceux qui ont des terres confisquées se proposent de les récupérer par cette voie.

On pense qu'on tâchera de faire juger Davis pour trahison pendant la session actuelle.

La législature de la Virginie se rassemble Lundi. On croit que l'amendement constitutionnel passera et que la dette de guerre sera répudiée.

New-York, 30 nov.—On croit que le secrétariat de la Chambre sera vivement disputé, ce qui exigera beaucoup d'activité de la part des amis de McPherson.

La mortalité parmi les affranchis de la Caroline du Nord, qui a été très grande pendant les trois derniers mois, diminue constamment.

Le général Fullerton rapporte que les planteurs de la Louisiane sont dans l'impossibilité d'obtenir une main-d'œuvre suffisante ; ils pourraient employer plusieurs milliers d'affranchis de plus dans l'Etat.

Gonzalès et Pelletier, les assassins d'Otero, se sont avoués coupables et seront probablement [illegible] de la Cour.

Le gouverneur [illegible] le 3 novembre, [illegible] El Paso pour [illegible] le gouvernement national à Chihuahua, les Français ayant évacué cette place.

Philadelphie, 30 nov.—Un grand meeting de [illegible] des ouvriers des [illegible]. Il a été décidé [illegible] New-York.

[illegible] 14 décembre. On [illegible] le fer, l'acier, [illegible].

New York, 30—Des avis de Rio Janeiro du [illegible].

[illegible]

Grenade, 30 nov. Mississipi—Une collision a eu lieu ici entre un détachement de milice qui faisait une recherche d'armes parmi les affranchis et une troupe de nègres, appuyés de quelques soldats de couleur. Plusieurs nègres de la milice ont été blessés, un d'eux, dit-on, gravement.

On a enlevé aux nègres un grand nombre de fusils et beaucoup de munitions.

ARRIVAGE DU NEW-YORK.—Le vapeur Fung Shuey, parti de New York le 22, est arrivé à 1 heure du matin avec fret et passagers.

Il apporte les espèces dont voici la liste avec les noms des consignataires :

La banque du Sud,	$15,000 00
W. S. Mount, City Bank,	10,000 00
A. M. Fortier, Banque d'Am.	5,166 65
Wm. Edwards & Co.,	30,490 46
C. Cavaroc & Co.,	30,000 00
Banque du Canal,	50,000 00
Broth & Co.,	5,000 00
J. Avet,	10,000 00
Total,	$155,657 11

FAITS DIVERS.

—Le courrier des Indes a apporté le récit d'un fait révoltant qui s'est passé au mois d'août. Le capitaine d'un navire d'émigrants et son équipage, à l'exception d'un seul officier, ont abandonné leur navire en danger et ont laissé périr, sans leur offrir de secours, près de 300 personnes. Voici quelques détails sur cette terrible histoire :

L'*Eagle Speed*, bâtiment de 1200 tonneaux, ayant à bord 497 coolies, dont quelques enfants et des femmes, quitta, le 19 août, Port-Canning, près de Calcutta, pour se rendre à Demerara. On fut remorqué facilement par le vapeur *Lady Elgin* jusqu'au lendemain matin ; mais alors le baromètre baissa, le vent souffla du sud, la mer devint agitée, et déjà on pouvait prévoir que de graves obstacles s'opposeraient au voyage.

A quatre heures de l'après-midi, en face de la bouée de l'écueil de Muttah, l'amarre qui réunissait les deux navires se brisa précisément au moment où la marée montait. On mit deux heures à ajuster une nouvelle corde, et pendant ce temps, l'*Eagle Speed* fut entraîné vers les bancs de sable. A six heures et demie, le bâtiment toucha. Le capitaine jeta une ancre. Bientôt on s'aperçut que l'eau était dans la cale, et vers trois heures du matin, l'*Eagle Speed* commença à sombrer. On fit des signaux de détresse au vapeur, qui envoya un de ses canots, mais on n'essaya même pas de passer une corde.

Le vent était favorable ; on aurait pu, selon toute probabilité, ramener le navire, mais on croit qu'une partie de l'équipage s'était grisée et était incapable de faire quoi que ce soit. On mit toutefois les canots à flot, et on fit plusieurs voyages de l'*Eagle Speed* au *Lady Elgin*. On opéra ainsi le sauvetage des officiers, de l'équipage et de 160 coolies.

Le capitaine Brindsen, qui commandait le navire, s'empressa de le quitter, et l'équipage prouva qu'il était digne d'obéir à un tel maître. Un seul homme montra du courage et de l'énergie : ce fut le maître de port, capitaine Hostins. Il fit cinq voyages, mais ses hommes ne tardèrent pas à lui déclarer qu'ils ne voulaient plus le suivre. Ce brave officier fut bientôt atteint d'un coup de soleil, et alors personne ne songea plus aux malheureux naufragés.

Le capitaine Brindsen et son équipage s'éloignèrent sur le *Lady Elgin*, et le 22, à sept heures du matin, l'*Eagle Speed* disparut sous les flots. 60 coolies survécurent seuls à cette épouvantable catastrophe ; ils furent recueillis par deux vapeurs qu'on envoya de Calcutta dès que les nouvelles du naufrage arrivèrent. Leurs récits, dont la véracité fut corroborée par le capitaine Hostins, fit éclater une juste indignation contre l'équipage.   (*J. des Débats.*)

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 30 novembre.

Le marché général n'a presque pas varié aujourd'hui—Le sucre et la mélasse sont encore en bonne demande. Le coton n'a point trouvé beaucoup d'acheteurs à la baisse d'hier. Les transactions des deux jours s'élèvent à 4000 balles, mais la plus grande partie de ce coton ayant été achetée pour l'étranger, la quantité de change américain a fort peu augmenté.

La nouvelle d'une hausse de l'or, à New York, a activé la demande. Il a été fait, à l'ouverture, des ventes à 149 1/8 à 149 1/2. Les cours étaient, à la clôture, de 149 1/2 à 149 3/4 contre 149 1/4 hier soir. Les opérations embrassent $10,000 à 149 1/8, $5,000, deux lots de $10,000, $15,000, deux lots de $20 000 et $30,000 à 149 1/4, $3,000, $5,000 et $25,000 à 149 3/8, $2,000, $5,000, $7,000 deux lots de $10,000, $2,000, $5,000 et $110,000 à 149 1/2, $15,000 à 149 1/2 $2,000, $5,000 et $12,000 à 149 3/4, quelques petites sommes, dont un lot de $5,000, à 150. Il s'est fait une vente de $30,000 à livrer dans quelques jours.

Le change a été recherché à de nouvelles hausses. Les ventes de sterling excèdent $65 000 dont [illegible] à 158 à 158 1/2, [illegible] de Mobile, avec excellent endossement à 158 [illegible] à 159 1/4 [illegible] à 159 3/4. Les traites portées au cours de première classe sont tenues à 159 1/2 à 160 et celles de banquiers à 161—Il s'est vendu $20,000 en francs, en traites commerciales, à 3 57 1/2 [illegible]. Les traites particulières de première classe sont tenues à 159 1/2 à 160 et quelques signatures favorisées à 160. Le change commercial sur France à 3 53 1/4 à 3 55 [illegible].

Le change américain a presque reçu aucune [illegible] sur New-York à 1/2 pour cent d'escompte, $75 000 à 5,8 et une somme à 3,4. Les banques et les courtiers ont tiré sur New York à 3,8 et 1/2 d'escompte, 5,8 à 3,4 [illegible].

20 actions de la Compagnie du Gaz se sont vendues à $150 50 et 24 de la Banque des Mechanics and Traders à un prix qui n'a pas été annoncé—56 actions de la Compagnie des chemins de fer de la ville ont rapporté, hier, $170. Nous apprenons que le nouveau stock, bien qu'il ne puisse pas encore être transféré, s'est vendu à $162 50 et qu'on le tient à $150, [illegible] $157 50 de cette [illegible]. Les bons de la ville [illegible] à 86 les consolidés et 72 1/2 à 75 les [illegible] en faveur de chemins de fer [illegible].

Une influence défavorable s'est manifestée dans les billets de banque ; on les a offerts à des prix irréguliers. Une somme modérée en billets de la Banque de la Louisiane s'est vendue à 50 cts à la piastre, une autre à 51 1/2 et $750, à 52, [illegible] à 72 et 20,000 à 74 ; $1500 de la Banque de la Nouvelle-Orléans à 76 ; quelques billets de la Banque des Marchands à 63 ; environ $1000 de la Banque de l'Union et de la Banque du Croissant à 83. Les billets de la ville sont à 1,2 à 3,4 pour cent d'escompte.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE, *Jeudi soir, 30 novembre.*

COTON—La demande était bonne, ce matin, à l'ouverture du marché, aux prix d'hier ; mais les facteurs, réservés par la confirmation de la nouvelle d'une réaction favorable à Liverpool, aussi bien que par des avis de New York,—lesquels sont moins décourageants—les facteurs ont refusé de faire face à la demande à moins de prix plus élevés. Plus tard dans la journée, cependant, le mouvement a fait son cours à des prix irréguliers, ne montrant, en somme, que bien peu un point de changement, et les ventes [illegible] embrassent 2850 balles, [illegible] par les cotes suivantes : good ordinary 45 à 47 cts, low middling — à 48, middling 50 à —, et strict middling — à 52. La demande a été faite en majeure partie pour l'exportation à l'étranger, et elle a été un peu stimulée par le change étranger. D'un autre côté le marché a été favorablement affecté par des traites d'après les cours certains télégrammes privés où middling calme à 51 à 52 cts auraient été reçus de N. York.

ETAT DU COTON.

Stock en main le 1er sept 1865....balles		89339
Reçu aujourd'hui..................	2:91	
" précédemment..................	268394	
		268686
		351914
Exporté aujourd'hui..............	—	
" précédemment..................	223035	223035
Stock en main et à bord de navires non expédié..................		178899

SUCRE ET MELASSE—Depuis hier il a été reçu 115 boucauts de sucre, 557 barils et 236 demi barils de mélasse. L'article en demi barils doit être exporté pour le Nord et la balance des envois reçus a été vendue à des spéculateurs qui l'ont payé des prix pleins. Ventes : 15¾ cts pour le commun, 16¼ cts pour le fair, 16¾ à 16 7,8 pour le good fair, 17¾ cts pour le prime à choix, 17¼ à 18 cts pour le jaune clarifié et 18¼ cts pour le jaune léger clarifié.—Ventes de mélasse à 98 cts à $1 le gallon pour la commune, $1 05 à $1 10 pour la prime et $1 12 à $1 13 et $1 15 pour la choisie.

TABAC—Il y a une bonne demande pour l'exportation. Au moment où nous étions sur le marché on avait entamé des négociations pour la vente d'un lot considérable de cet article dont l'inspecteur tirait des échantillons. Il s'en est fait des ventes de 19 boucauts de fair à good fair à 18 cts. et de 2 boucauts de fin à 25 cts la livre. On en attend de l'Ouest des envois plus fréquents et plus rendus.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS—Nous n'avons à annoncer aucune amélioration dans l'état du marché, depuis hier, le maïs et l'avoine sont rares et en demande, tandis que tous les autres articles abondent et sont calmes à des prix en baisse.

FARINE—Le marché, qui est bien approvisionné de farine est extrêmement calme et les prix de cet article ont baissé de 25 cts le baril, mais l'opinion générale est que la denrée en question n'éprouvera plus de baisse. Les détenteurs semblent avoir acquis un plus haut degré de confiance, car l'on ne peut plus aussi pressés de vendre. Les ventes d'aujourd'hui ont eu lieu de la manière suivante : low superfine $8, superfine $8 50 et fair entre à $10 75 le baril.

MAIS—Le marché manque d'approvisionnement en [illegible] et il y en a peu au pouvoir de [illegible]. La demande est pressante et les ventes ont embrassé [illegible] sacs de blanc et de jaune à $1 30 en [illegible] à $1 35 le boisseau.

AVOINE—Il n'y a que très peu d'avoine sur le marché et les [illegible] à être peu de choix. Les seules ventes qui aient eu lieu aujourd'hui ont été les suivantes, 150 sacs de la choix de [illegible] à 90 cts le boisseau.

SON—Le son est faible et formement [illegible]. [illegible] aujourd'hui, de [illegible] sacs dont 450 à $1 25 et [illegible] à $1 30 les [illegible].

FOIN—Les approvisionnements de foin [illegible] faibles et le marché est calme mais ferme [illegible] à $[illegible] le tonneau de prime l'Ouest.

BACON—Le marché est toujours extrêmement calme. Un lot de 10 boucauts de [illegible] s'est vendu à 20 cts la livre. Les [illegible] 14 cts pour les épaules.

19 à 20 cts pour les plus [illegible] ribbed et 20 cts pour les plus clear [illegible], mais on n'est qu'occasionnellement qu'un acheteur se présente pour en prendre une barrique. Les jambons manquent.

VIANDE VERTE—Une vente à l'encan de 12 barriques d'épaules vertes, légèrement avariées a eu lieu à 14¼ à 14½ cts la livre.

PORC—Une baisse de $2 par baril a été cotée sur le mess, mais, malgré cela, l'article n'est que très peu demandé. Des commerçants en ont vendu quelques barils à $33 à $34 le baril.

SAINDOUX—Il ne s'en fait que peu de demandes, même pour le détail—Un lot de 24 tierçons de prime s'est vendu à 27 cts la livre. Les commerçants détaillent le prime en tierçons et en tinettes à 30 cts la livre.

HUILE DE CHARBON—Se vend, en barils 58 à 60 cts le gallon et est calme, $1 10 cts.

DRECHE—Pas de demande et les lots rendus ne peuvent même commander $1 75 le boisseau.

BEURRE ET FROMAGE—Le beurre abonde et est calme, le fromage existe en forte approvisionnement et est en bonne demande.—Nous cotons le beurre du Nord à 45 à 52, celui de l'Ouest à 30 à 45 cts, le fromage de l'Ouest à 22 à 23 cts, le Dairy anglais à 24 à 25 cts la liv.

WHISKEY—Il ne s'en est fait que quelques ventes de rectifié à $2 32 à $2 40 le gal.

SACS EN PITRE—Se vendent en petits lots à 34 à 35 cts la pièce.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—Les demandes sont remplies à 25 cts la yarde pour la toile en rouleaux et 26½ cts pour l'[illegible] en balles et 12½ pour la corde d'emballage.

CAFE—En demande pour le détail à 30 à 31 ¼ cts la livre de Rio low fair à prime.

DIVERS—Les pommes de terre se vendent en détail de $3 50 à $3 80 le baril, les oignons $3 à $3 25, les pommes $3 50 à $5 le baril, les choux $10 à $12 le cent, les œufs $36 à $38 le baril, les poules $7 à $8 la douzaine, les oies $18 à $20 et les dindes $25 à $30.

FRETS—Les navires non engagés sont moins nombreux en ce moment et des taux meilleurs sont obtenus à présent. Les prix sont 1⅛ d. par livre de coton et $1 par boucaut de tabac aux steamers pour New York et Boston et 1 c. par livre de coton et 80 cts par barrique aux navires à voiles. Le fret étranger est sans changement. Les taux en sont de 5,8 d par livre de coton pour Liverpool, aux navires à voiles et 1 1/2 cts pour le Havre. Le steamer qui est annoncé à destination de Liverpool prend du coton à ¾ à 7,8 d la livre.

Rien de plus n'a été rapporté.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 1er décembre 1865.

Arrivé, hier, 140 bœufs du Texas, 11 cochons et 44 veaux.

Vendu, 190 bœufs du Texas, 24 vaches d'un an, 94 cochons 61 veaux et 5 vaches à lait.

A vendre, 182 bœufs du Texas, 145 vaches d'un an, 720 cochons, 561 moutons, 346 veaux et 45 vaches à lait.

PRIX

Bœuf de l'Ouest, choix, par liv. net........ — 10 à — 20
Bœuf de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net.... [illegible]
Bœuf de l'Ouest, 2me qualité, par liv. net.... [illegible]
Bœuf de l'Ouest, 3me qualité, par liv. net.... [illegible]
Bœufs de choix du Texas, par liv. net.... [illegible]
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête.... [illegible]
Bœufs du Texas, 2me qualité, par tête.... [illegible]
Bœufs du Texas, 3me qualité, par tête.... [illegible]
[illegible]
Cochons etc. par liv.... [illegible]
Moutons, par tête.... [illegible]
Veaux, par tête.... [illegible]
Vaches à lait, par tête.... [illegible]
Vaches d'un an, par tête.... [illegible]

Décédée, ce matin à minuit et demi, Mademoiselle OCTAVIE FÉLICITÉ SPEAR, âgée de 19 ans, fille de Thomas J. Spear et de feue Athalide Rose Délery. Les amis et connaissances de la famille ainsi que ceux de son frère Placide J. Spear, sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu cette après midi à 4 heures et demie très précises, de la maison rue du Bayou entre Trémé et Marais.

Décédé, hier matin, à 11 heures, LOUIS-PIERRE SAINT-AMAND, à l'âge de 69 1/2 ans. Les amis et connaissances des familles Saint-Amand et Tourande sont priés d'assister, sans autre invitation, à son enterrement, qui aura lieu cette après midi à 4 1/2 heures précises. Son corps est exposé chez son frère J. B. Saint-Amand, rue Conti, No. 189, entre Dauphine et Bourgogne.

Décédé, hier soir, à huit heures, à l'âge de 65 ans, J. B. CATULO, natif de Gênes, (Italie). Ses amis et connaissances sont priés, sans autre invitation, d'assister à son convoi funèbre qui aura lieu CE MATIN, à 10 heures. Le convoi partira de la résidence de M. F. B[illegible], au coin des rues Chartres et Toulouse.
De la part de F. Bruno.

SERVICE FUNEBRE.

Les amis de feu JAMES D. DENEGRE, décédé à Bruxelles, le 3 juin dernier, sont invités à assister à la cérémonie funèbre qui aura lieu vendredi, 1er décembre, à une heure de l'après midi, à la résidence de la famille, rue Dryades, No 20, d'où le cortège se rendra au cimetière du Bayou St-Jean.

ATTENTION.

[illegible]

MARCHANDISES AVARIÉES A L'ENCAN [illegible]

L[illegible] Nlle-Orléans, 1er décembre 1865. [illegible] M. R. BARGEREY?

Sociedad Mortuaria [illegible] — De orden de: Presidente. O. SEGUI Y GAONA, Secretario.

PAPIER.

IMPORTATION directe d'Europe—R. E. WAGENER, rue du Camp, No 66, [illegible]. R. E. WAGENER. Rue du Camp, No 66.

Rapports annuels de la Louisiane.

LES RAPPORTS ANNUELS DES DECISIONS DE LA COUR SUPREME DE LA LOUISIANE, vol. XVI. [illegible]
BLOOMFIELD & STEEL.
[illegible] RUE DU CAMP, No 130 [illegible]

La Presse à coton Mississippi
(à côté de la cour succursale)

Sous la direction des [illegible] de F. J. FORSTALL. Wm WARE, directeur. [illegible] Nlle Orléans, 1er décembre 1865.

Le Dr JUST TOUATRE
Docteur en médecine de la Faculté de Paris.
EX-CHIRURGIEN DE LA MARINE IMPERIALE.

A l'honneur d'annoncer son retour à la Nlle-Orléans. Domicile et cabinet de consultation
220......Rue Royale......220
Consultation de midi à 2 heures.

A VENDRE en débarquement du navire Hansa, venant de Bordeaux, par JOS. BRUGERE, No 33, rue la Levée. [illegible]
[illegible] barriques vin rouge pour familles, [illegible] caisses vin rouge de bon ordinaire, [illegible] caisses sardines à l'huile, [illegible] caisses fruits à l'eau de vie assortis, [illegible] barriques vin blanc, [illegible]
JOS. BRUGERE, [illegible]

Demande de Barbiers.

ON demande deux bons barbiers, rue St-Louis, No 20, entre [illegible] Bourse et Chartres, [illegible].

A LOUER.

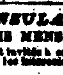

UN ILET DE TERRE situé à l'angle de l'Avenue Carrollton et du chemin [illegible] rue Bienville. [illegible]

AVIS.

AVIS est donné au public [illegible]. M. S. [illegible]

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL—décembre 1865.

Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les concernent, les personnes dont les noms suivent :

Alle Vivien, de St Martinville, Lse. — Aubertin Julien — Bruguet, Louis François — Boulanger Joseph, Mme — Bellemarche, Sophie, Mlle — [illegible] — Claie, Aristide, de Vermilion — [illegible] — Devernis, [illegible] — Duplessis, Marie, Mme — Frix, Mme née [illegible] — Gilles, [illegible] — [illegible]

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU GAZ DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Rue de la Commune, No 150—1er déc. 1865.
Avis aux actionnaires.
AVIS est donné aux actionnaires que l'élection [illegible] aura lieu au bureau, MARDI 2 janvier [illegible]. W. S. BROWN, Trésorier.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle Orléans et de Carrollton.
Nouvelle Orléans, 1er décembre 1865.
LE lundi, 1er janvier 1866, étant un jour de fête, l'élection annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu le MERCREDI, 3 janvier 1866, de dix heures du matin à 2 heures de l'après midi, au bureau No [illegible]. RICHARD J. EVANS, Directeur.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Jefferson et du Lac Pontchartrain.
Nouvelle Orléans, Lne., 1er décembre 1865.
LE lundi, 1er janvier 1866, étant un jour de fête, l'élection annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu le MERCREDI, 3 janvier 1866, de dix heures du matin à midi [illegible]. RICHD J. EVANS, Directeur.

AVIS.
Le navire français HAPPY, capitaine Richebourg, commence son déchargement [illegible]. A. BOCHEREAU & Co. No 16, rue St-Louis

AVIS.
MM. les capitaines [illegible] du navire HAPPY [illegible]. A. BOCHEREAU & CO. No 16 et 18, rue St-Louis

Venant d'être reçu
Par Evening Star,
UN GRAND CHOIX
DE
BIJOUX
sur lequel j'appelle l'attention spéciale du commerce de la ville et de la campagne [illegible]. Le choix comprend :
60 grs GRAINS DE CHAPELET assortis
12 gr. de BOUTONS de chemises, assortis, pour marchands
[illegible]
—EGALEMENT—
Un fort lot de COTONS, GINGHAM américain et [illegible], ALPACA et PARAPLUIES de soie.
A vendre par J. TATUM. Courtier de marchandises en général. Rue de la Commune, [illegible]

Première Banque Nationale.
Nlle Orléans, Lne, 29 novembre 1865.
A partir du 1er décembre prochain, cette Banque [illegible]. L. P. WHITMORE, Caissier.

Première Banque Nationale.
Nlle Orléans, Lne, 29 novembre 1865.
AUJOURD'HUI, il a été déclaré par les Directeurs un dividende de DOUZE (12) POUR CENT [illegible]. L. P. WHITMORE, Caissier.

BANQUE D'AMERIQUE.
Nouvelle Orléans, 27 novembre 1865.
AVIS est donné, qu'à partir du 1er décembre [illegible]. AM. FORTIER, Caissier.

BANQUE D'AMERIQUE.
Nlle-Orléans, 18 novembre 1865.
AVIS est donné aux actionnaires [illegible]. AM. FORTIER, Caissier.

Demande de nourrice.
ON demande immédiatement une bonne NOURRICE [illegible].

Importation directe.
De Marchandises sèches françaises, anglaises et allemandes.
[illegible] J. MARES & CO. Rue Gravier [illegible]

CHANGEMENT DE MAGASIN
[illegible] E. S. FALLS

Demande d'ouvrières en robes.
PLUSIEURS ouvrières en robes [illegible].

GRANDE VENTE DE CADEAUX DU SUD
N. W. MANNING & Co.,
Au coin des rues Royale et Canal,
NLLE-ORLEANS, LNE.
$100,000
[illegible]
—PLAN DE LA VENTE—
[illegible]
N. W. MANNING & Co. Bureau de Poste, boîte No 1820, Nlle-Orléans.

PRODUITS DE CUBA.
CIGARES DE LA HAVANE, boîtes de choix.
TABAC DE LA HAVANE EN FEUILLES, pour [illegible]
CIGARETTES de la MARQUE HONRADEZ PICADURA,
UN FORT STOCK CONSTAMMENT EN MAGASIN et à vendre par
SORRIO & FRERE, Rue Gravier, No 77.

Confiserie de l'Opéra.
Angle des rues Bourbon et Toulouse.
J. SIMMERT annonce au public qu'il fait l'ouverture de ses salons de lunch le 2 novembre prochain. On trouvera chez lui, à toute heure, café, chocolat, [illegible]

MALADIES,
Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE.
TOUTES les maladies [illegible] Dr P. VERGE. [illegible] GAUDOT Jr, pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon.

SUCRE DE LA HAVANE.
SEPT CENT TRENTE TROIS caisses sucre blanc [illegible]. B. TROISGROS [illegible]

Collège Commercial de Dolbear,
au coin des rues Camp et Commune,
Dans la belle et vaste bâtisse Story.
CE Collège est actuellement ouvert [illegible]. RUFUS DOLBEAR, Président.

HENRY FOLSOM & CO.,
Importeurs, Marchands en gros et en détail de FUSILS DE CHASSE, CARABINES, PISTOLETS, POUDRES, PLOMB, CAPSULES, [illegible]
3........Rue de la Vieille-Levée........3
En face de la Banque de Poste. Nlle-Orléans, Lne.

DISPENSAIRE DE LA RUE BARONNE.
Au coin des rues Baronne et Gravier.
[illegible]

BOIS DE CHAUFFAGE,
de Chêne, plaine, frêne, olivier et cyprès.
DEUX MILLE CORDES à vendre [illegible].
E. PRADEL, No 44 rue St-Charles, [illegible]

G. VALETON, encanteur,
23 & 25....Rue Conti....23 & 25,
Entre les rues Chartres et Levée.
Ventes de cargaisons, marchandises, propriétés [illegible]

Compagnie de la Banque du Canal [illegible]
[illegible]

OFFICIEL.
Bons Consolidés.
Bureau des Commissaires de la Dette Consolidée de la Nouvelle-Orléans.
Le vingt quatre novembre 1865, à une séance du Bureau, les résolutions suivantes ont été adoptées :
Résolu que le Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans soit et est par les présentes autorisé à livrer, sur demande, des bons de la dette consolidée de ladite ville, de mille piastres chacun, avec des coupons semi-annuels d'intérêt à cinq pour cent, l'an attachés aux dits bons, payables vingt-cinq ans à partir de leur date—en échange de bons émis, par l'ancienne ville, en faveur de la Compagnie du Chemin de fer de Nashville, échéant le 1er janvier 1866 et portant le même intérêt de cinq pour cent l'an — lesquels bons ne devront pas excéder la somme de trois cent quatre-vingt-douze mille piastres, montant non encore payé.
HU. KENNEDY, Maire.
JOHN S. WALTON, Trésorier.
S. HOWELL, Contrôleur.
G. BURKE, Président du Bureau de Finances.
FRANCIS MOUNET, Secrétaire.

L'histoire de la Louisiane
En Quatre Volumes, par
CHARLES GAYARRE,
Sera livrée aux souscripteurs pour la somme de douze piastres dont trois d'avance, pour aider le soussigné à couvrir une partie des frais de publication.
Des listes de souscription sont déposées à la "Presse de Bronze," rue Bourbon, No 62, au No 112 de la rue Gravier et aux bureaux de l'ABEILLE.
FRANCIS BOUVAIN & Co. Rue Bourbon, No 62.

288,500 Véritables Cigares
DE LA HAVANE
Des Marques les mieux connues,
TELLES QUE
LONDRES MEDIAS REGALIAS, BREVAS, CI[illegible] LIBERADOS, &c, &c.
A vendre à des prix modérés, par
JAYME MAGI, importateur. Rue de la Commune, No 72

Nouveau Magasin de Modes,
—A LA VILLE DE PARIS—
RUE DE CHARTRES, No 54 [illegible]
MME FROIDEVAUX, [illegible] LA VILLE DE PARIS [illegible]

Dart & Watkinson,
(Successeurs de Kittredge & Folsom,)
No 55 de la rue St Charles.
IMPORTATEURS et marchands de fusils, pistolets, munitions, poudre, plomb de chasse, capsules, articles militaires et articles de chasse.
Rue St Charles, No 55, Nlle-Orléans.

A VENDRE.
UN superbe morceau de terre [illegible]. E. FAUCHAT, courtier, No 46 Passage de la Bourse.

Saindoux.
500 barillets saindoux à bouche, à vendre par OSCAR BERCIER & CO. 42 et 44 Vieille Levée.

Amidon
300 caisses amidon de Geo. Fox, à vendre par OSCAR BERCIER & CO. 42 et 44 Vieille Levée.

Viande verte.
25 boucauts épaules et jambons [illegible], à vendre par OSCAR BERCIER & CO. 42 et 44 Vieille Levée.

Bacon.
50 boucauts épaules et jambons fumés, à vendre par OSCAR BERCIER & CO. 42 et 44 Vieille Levée.

Vins.
200 barriques et 300 caisses vin de Bordeaux [illegible], à vendre par OSCAR BERCIER & CO. 42 et 44 Vieille Levée.

Pommes de terre et Oignons.
1989 [illegible] J. B. VANHORN [illegible]

Porc en grenier, Saindoux, Farine, &c.
30 boucauts épaules [illegible]
[illegible] J. B. VANHORN

EN DECHARGEMENT DES NAVIRES ROBERT LEONARD, FELICIE, PERSISTANT ET HAPPY, DE BORDEAUX :
Vin rouge en Barriques.
100 barriques ST-MACAIRE, 30 do STE-EULALIE, 50 do COTES DE CLAIRAC, 50 do MONTFERRAND, [illegible] do ST-LOUBES, do ST-JULIEN, do PALUS, do COTES DE BOURG, do ST-MACAIRE, do BLAYE, do ST-MACAIRE, do DEYRIC MARGAUX.
Vin rouge en caisses.
[illegible] caisses BLAYE, [illegible] STE-EULALIE, [illegible] DIVERSES MARQUES, [illegible] ST-LOUBES, [illegible] STE-EULALIE.
Vin blanc.
[illegible]
Champagne.
25 paniers CHAMPAGNE demi-bouteilles Krug & Co.
Eaux-de-Vie.
5 quarts C. MARQUET [illegible]; 10 huitièmes [illegible]; 12 huitièmes E. ALUSSE [illegible]; 5 quarts GODARD R O C; [illegible] huitièmes; 25 caisses C. MARQUET; 25 do GODARD FRERES; 25 do GREAT COMPANY;
Sardines.
20 caisses MARQUETTE Frères—quarts; 20 do [illegible]
Articles divers.
3 Bbls. vin de PORTO; 70 caisses HUILE D'OLIVES [illegible]; 20 do [illegible]; 100 do VINAIGRE; 50 do VERMOUTH Nolly Prats; 21 do de Turin; 21 do ABSYNTHE; 100 do OLIVES; 60 do FRUITS A L'EAU-DE-VIE;
A vendre par A. BOCHEREAU & Co., Nos. 16 & 18 rue St-Louis

PLANTATION A LOUER.

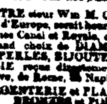

[illegible] C. GUILLET [illegible]

Bijouterie de Paris, et objets de fantaisie,
Au coin des rues Canal et Royale.
NOTRE sieur Wm M. GOODRICH, venant d'arriver d'Europe, [illegible] DIAMANTS, EMERAUDES, RUBIS, PERLES, BIJOUTERIE et OBJETS DE FANTAISIE [illegible] ARGENTERIE et PLAQUE, BRONZES et PORCELAINES, COUTELLERIE de table et de poche, FUSILS et PISTOLETS.
Nous venons de recevoir un fort lot de PISTOLETS de Colt. A. B. GRISWOLD & Co.

Courtier de Propriétés Foncières.
LE soussigné annonce [illegible]. CHARLES A. LABUZAN. [illegible]

ON demande une bonne CUISINIERE [illegible] Mme SOPHIE SHEUWS [illegible]

JAMES WRIGHT,
Courtier de change.
Rue Carondelet, No 50,
ACHETE et vend le CHANGE étranger et le change américain.

BAZAR DE VETEMENTS
A LA MODE.
ROBERT PETREE
23 et 25....Rue du Camp....23 et 25
(Vis-à-vis l'entrée des Dames au City Hotel
Grand Assortiment de VETEMENTS Confectionnés à la Mode, [illegible]
Vêtements pour [illegible] et Enfants.
CHEMISES, COLS, CRAVATES, [illegible]
Malles, Valises, Sacs de voyage et Parapluies
[illegible]

Articles de Photographie et Albums.
S. T. BLESSING,
[illegible]..... RUE DE CHARTRES ..... [illegible]
Marchand, en gros et en détail, d'Instruments et Fournitures de Photographie, Albums et cadres de photographies, Photographies de célébrités, &c. [illegible]

CARTES A JOUER.
Avis important aux fabricants et marchands de cartes à jouer.
Le commissaire du revenu intérieur, à Washington, a décidé que quand le fabricant de cartes à jouer [illegible]. STEVENS & SEYMOUR.

Stevens & Seymour,
Entrepôt de papier et fournitures de bureau.
Rue de la Commune, Nos 96 et 98, presque en face du City Hotel.
Nous avons en magasin un grand assortiment varié de PAPIER d'imprimerie, à écrire et à envelopper, LIVRES en blanc, fournitures de bureau, LIVRES d'école, CARTES à jouer, Et ARTICLES DE FANTAISIE. [illegible] STEVENS & SEYMOUR.

134...... Rue du Canal...... 134.
MME OLYMPE

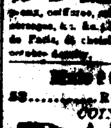

Informe respectueusement les Dames de la ville et de la campagne qu'elle vient de recevoir par le steamer Arago [illegible]

MME SOPHIE SHEUWS,
88 ....RUE ROYALE........ 88
COIN BIENVILLE,

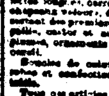

A l'honneur d'annoncer aux dames qu'elle fera l'ouverture [illegible] de MARCHANDISES NOUVELLES [illegible] SOPHIE SHEUWS.

Modes, Chapeaux, Garnitures.
111......RUE ROYALE......111
En face de l'Hôtel St-Louis.
MME L. RENO [illegible]

PLUMES EN OR!
PLUMES EN OR!
PLUMES EN OR!
En vente chez
FRANCIS BOUVAIN,
62 rue Bourbon (à la Presse de Bronze)
Le plus grand assortiment de PLUMES EN OR qui ait jamais été débarqué à la Nlle-Orléans.
Ces plumes sont garanties, sur facture, de 16 carats et sont d'une durabilité indéfinie.
Ces plumes sont fabriquées par FOLEY, le seul fabricant consciencieux de ce continent.
On peut obtenir ces plumes VERITABLEMENT BONNES AU DETAIL, [illegible] et à la douzaine, [illegible]
FRANCIS BOUVAIN, PAPETIER ET IMPRIMEUR, 62 rue Bourbon, entre Bienville et Conti.

HEBERT & ESCOUSSE,
133...... Rue de Chartres 133
Par les derniers arrivages—reçus :
DES PAPIERS PEINTS FRANÇAIS Nouveaux et bon marché.
BROCHURES DIVERSES & NOMBREUSES
Un grand choix de PLUMES METALLIQUES Françaises et Américaines.
ENCRE A COPIER de Antoine ; qualité supérieure.
ENCRE ORDINAIRE Américaine et Française, de tous les formats.
LIVRES CLASSIQUES Français et Américains.
FOURNITURES DE BUREAUX, &c, &c, &c.
ABONNEMENTS.
AVIS IMPORTANT.
Afin de n'éprouver aucun retard, les personnes qui désirent renouveler leurs abonnements aux publications françaises de MODES—DE LITTERATURE—DE MEDECINE—DE SCIENCES ET D'ARTS, POUR 1866, Sont invitées [illegible]

A LOUER OU A VENDRE.
LA manufacture d'huile de graines de coton, située rue Bienville entre Johnson et Galvez. [illegible] J. ALCIGE [illegible]

CHAMBRE A LOUER.
A LOUER, dans une famille, deux grandes chambres [illegible]

A LOUER DE SUITE
UNE TERRE [illegible]

DEMANDE DE MAISON.
[illegible]

A LOUER
[illegible]

MEDICAMENTS SPECIAUX
Pour la guérison rapide et infaillible des maladies secrètes ; traitement facile à suivre en secret, même en voyage.
Injection et liqueur.
Sirop dépuratif.
E. MATTIEU, pharmacien, encoignure Dauphine et St-Pierre.

SIROP PECTORAL.
Avec un seul flacon de ce sirop, la toux la plus opiniâtre est arrêtée.
E. MATTIEU, pharmacien, encoignure Dauphine et St-Pierre.

GIVEN, WATTS & CO,
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS,
Rue Poydras No 102, Nlle Orléans.
[illegible]

EDW. PILSBURY,
FACTEUR DE COTON
—ET—
MARCHAND-COMMISSIONNAIRE,
Rue Carondelet, No 12,
Entre les rues Canal et Commune.

KNEASS, MAYO & DOSMAN,
(Successeurs de Mayo & Kneass),
No 6.... Rue des Magasins.... No 6
A l'enseigne du Grand Cheval.
FABRICANTS et marchands de [illegible]

A LOUER A BAIL!
L'HABITATION WOODSTOCK,

[illegible]

[illegible] entre les rues Bienville et Conti.

NOUVEAU DEBALLAGE [illegible]
RYBACK
[illegible]
MANTEAUX
[illegible] JAS RYBACK.

A. CARRIÈRE,
Rue Bienville, No 25.
[illegible]

AGENCE D'IMMIGRATION
54 RUE DE L'UNION,
Nouvelle-Orléans, Louisiane.
[illegible]

Encan et Commission.
FORSTALL & SPEAR,
[illegible]

A vendre pour cause de départ.
DANS la paroisse Plaquemines, à 6 milles de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

CHANGEMENT DE BUREAU.
L. B. POTHIER a transporté son bureau [illegible]

Réouverture du Jardin
CEDRE MAGNOLIA.
M. LOUIS BLOSS [illegible]

JOHN HENRY & CO,
121 & 123....Rue de la Commune....121 & 123
FABRICANTS
—ET—
MARCHANDS EN GROS
—DE—
BOTTES ET SOULIERS,
Destinés au commerce de la ville et de la campagne,
121 & 123, rue de la Commune,
—Nouvelle-Orléans—
C. W. GOULD. E. W. TAYLOR

Bottes et Souliers.
Reçus par les steamers [illegible] et Cassandra de Boston.
[illegible]

A. TIRRELL & CO,
[illegible]

MODES.
MME ROBERT [illegible]

DIAPHANOTYPES!!
[illegible]

Compagnie de toits en Mica,
ETABLIE EN 1854.
[illegible]

Bitters Hongrois de Lakach.
ET SCHNAPPS AROMATIQUE [illegible]

RAPHAEL BELTRAN,
EPICIER EN GROS,
Vieille-Levée No. 191, [illegible] St-Louis et Conti.
SUCRE, [illegible]

[illegible] GIGNOUX [illegible]

JACOB COIT, Entrepreneur, [illegible]

BISCUITS ! BISCUITS !
[illegible]

AVANCES ! AVANCES !
NOUS FERONS DES AVANCES
sur le coton expédié à [illegible] RATHBONE BROS & Co [illegible] LEVY & DIETER.

GEO. McD. BURKE,
(Autrefois de la maison M. BURKE's Bro.)
Courtier de marchandises.
[illegible]

J. VILLARRUBIA,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET IMPORTATEUR DE Produits de Cuba,
No 9 RUE BIENVILLE.

G. L. Kouns & Bro.
(J. L. KOUNS. NEH. S. KOUNS)
Marchands Commissionnaires.
[illegible]

GRIMA & STARK,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Carondelet, No 5, au premier.
FELIX GRIMA,
AVOCAT ET NOTAIRE PUBLIC.
T. O. STARK,
NOTAIRE PUBLIC, COMMISSAIRE D'ACTES ET [illegible]

GARDNER SMITH & CO.
[illegible]

B. L. MANN & CO.,
[illegible]
Rue des Magasins, No 83 et 85, Nouvelle Orléans.

Wm. Edwards & Cie.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
24.... Rue de la Douane.... 24